

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 juin 2019 s'est réuni le lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILLI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VALAY Laurence, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à LABARDIN Philippe, de CARBONNET Serge à BENQUET Daniel, de COUZINEAU Patrick à DUBOURG Jean-Luc, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

D.08

Convention financière entre la Commune de Marmande et l'Association AUDACE/S

Dans le cadre du projet CESAme qui est voué à accueillir des structures d'horizons variés permettant de créer un écosystème viable et durable, l'Association AUDACE/S fait partie de ces acteurs ressources.

En effet, L'association AUDACE/S a pour objectif de promouvoir la constitution participative d'un réseau de lieux alternatifs (« tiers-lieux ») sur le territoire de Val de Garonne, et notamment sur la Commune de Marmande.

La commune s'est engagée à accompagner l'Association dans son fonctionnement et dans le développement de son projet innovant sur les années 2019 et 2020.

L'aide financière s'élève à 22 930 €.

La présente convention est conclue entre la Commune de Marmande et l'association AUDACE/S afin de déterminer les conditions du partenariat.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Décide de passer une convention financière entre la Commune de Marmande et l'Association AUDACE/S

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 juin 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24 juin 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

